

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1^{er} juin 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESCOSTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS et Christophe SALLABERRY.

Excusée représentée : Nelly LACAVE a donné pouvoir à Christophe SALLABERRY.

Absent excusé : Raymond POUYANNÉ.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2021**

Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 7 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et fixé les tarifs, pour chaque fréquentation du service (matin ou soir), à compter du 1^{er} septembre 2017, comme indiqué ci-dessous :

- famille imposable : 1,35 €
- famille non imposable : 1,15 €.

Pour faire face à l'accroissement des coûts du service, le Maire propose à ses collègues une augmentation des tarifs de 0,05 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs pour chaque fréquentation de l'accueil périscolaire (matin ou soir), comme suit :

- famille imposable : 1,40 €
- famille non imposable : 1,20 €.

PRÉCISE qu'une facture mensuelle, comportant les prestations de cantine et de l'accueil périscolaire, sera émise par famille.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 juin 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON